**Informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de fonds européens pour la personne concernée[[1]](#footnote-1) (le “groupe cible secondaire”), en application de l'article 13 du règlement général sur la protection des données[[2]](#footnote-2)**

1. **Responsable du traitement :**

Le responsable du traitement des données à caractère personnel concernant la gestion de fonds européens est le Service public fédéral (SPF) Intérieur.

1. **Délégué à la protection des données et exercice de vos droits :**

Le délégué à la protection des données (ci-après “DPD”[[3]](#footnote-3)) est la personne au sein du SPF Intérieur que vous pouvez contacter pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel et pour l'exercice des droits qui vous sont accordés en vertu du RGPD. Il s'agit des droits de consultation, de rectification, de limitation, d'effacement, d'opposition et de portabilité.

*Les coordonnées du DPD sont les suivantes :*

*Service public fédéral Intérieur*

*A l'attention du délégué à la protection des données*

*Rue de Louvain 1*

*1000 Bruxelles*

*Formulaire disponible sur le site web du SPF Intérieur : https://www.ibz.be/*

L'exercice de ces droits est en principe gratuit. Si votre demande est manifestement infondée ou excessive, le SPF Intérieur peut toutefois exiger le paiement de frais raisonnables ou refuser de donner suite à votre demande.

* 1. Droit de consultation :

Vous avez le droit de demander au SPF Intérieur s'il traite des données à caractère personnel vous concernant. Le cas échéant, vous avez le droit de demander copie de ces données et d'obtenir des informations sur les finalités du traitement, les catégories de destinataires auxquels ces données sont communiquées, la durée de conservation des données, les sources des données (lorsqu'elles n'ont pas été recueillies auprès de vous).

* 1. Droit de rectification :

Le SPF Intérieur est tenu de traiter des données exactes et, si nécessaire, de prendre des mesures pour les rectifier. A cet égard, vous avez le droit de demander et d'obtenir du SPF Intérieur la rectification des données à caractère personnel vous concernant qui seraient inexactes.

* 1. Droit de limitation :

Dans les cas suivants, vous avez le droit de demander et d'obtenir du SPF Intérieur la limitation du traitement de vos données à caractère personnel :

1. lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel, ce pendant une durée qui permet au SPF Intérieur de vérifier l'exactitude des données ; ou
2. lorsque le traitement est illicite et que vous vous opposez à l’effacement de vos données à caractère personnel et exigez à la place la limitation de leur traitement ; ou
3. lorsque le SPF Intérieur n'a plus besoin de vos données à caractère personnel à des fins de traitement, mais que celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Lorsque le traitement a été limité, vos données ne peuvent, à l’exception de leur conservation, être traitées qu’avec votre consentement ou pour la constatation, l’exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d’une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d’intérêt public de l’Union européenne ou de l’un de ses Etats membres.

* 1. ***Droit à l'effacement (“droit à l'oubli”) :***

Etant donné que le traitement de ces données est nécessaire à l’exercice d’une mission relevant de l’exercice de l’autorité publique qui est accordée au SPF Intérieur, vous n'avez pas le droit d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel à moins que la conservation des données à caractère personnel ne soit plus nécessaire au regard des finalités du traitement.

* 1. ***Droit d’opposition :***

Vous avez à tout moment le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel par le SPF Intérieur, pour des motifs liés à votre situation particulière. Le SPF Intérieur peut s'y opposer s’il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés ou qui sont liés à la constatation, à l’exercice ou à la défense de droits en justice.

* 1. ***Droit à la portabilité :***

Etant donné que le SPF Intérieur ne traite pas vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement ou en exécution d’un contrat, le droit à la portabilité ne trouve pas à s’appliquer. Par conséquent, nous n’êtes pas en droit de recevoir du SPF Intérieur vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine en vue de les transmettre à un autre responsable de traitement.

1. **Finalités du traitement :**

Les données relatives à la gestion de fonds européens sont nécessaires au respect d'une obligation légale *[article 6, paragraphe 1er, c), du RGPD]* auquel le SPF Intérieur est soumis, mais aussi - de manière générale - à l'exercice d'une tâche d'intérêt public ou d'une tâche relevant de l'exercice de l'autorité publique *[article 6, paragraphe 1er, e), du RGPD]* qui est confiée au SPF Intérieur, à savoir le suivi, le rapportage, l'évaluation, la gestion financière et le contrôle de l'utilisation de fonds européens par le SPF Intérieur en application du *REGLEMENT (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen Plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste, au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture et établissant les règles financières applicables à ces fonds et au Fonds Asile, migration et intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure et à l’instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (Règlement 2021/1060).*

Ces données sont traitées pour les finalités suivantes :

* Identifier les personnes qui participent à des activités financées par des fonds européens ;
* Assurer le suivi de projets qui utilisent des fonds européens ;
* Dresser des rapports de ces projets ;
* Evaluer ces projets ;
* Assurer la gestion financière de ces projets ;
* Contrôler l'utilisation de fonds européens.
1. **Catégories de données à caractère personnel :**

Le SPF Intérieur traite les catégories suivantes de données à caractère personnel concernant les participants à des activités financées par des fonds européens (le “groupe cible secondaire”) :

* Les données à caractère personnel qui permettent d'identifier la personne concernée, comme les nom et prénom, la fonction, l'organisation, le sexe et la date de naissance ;
* Les données relatives à la participation à l'activité ;
* L'évaluation, par la personne concernée, de l'activité organisée : un sondage (enquête).
1. **Source des données à caractère personnel :**

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès de la personne concernée.

1. **Destinataires :**

Les données relatives à la gestion de fonds européens sont partagées avec les destinataires suivants :

* Inspection des Finances (désignée comme autorité d'audit).

Pour les rapports soumis à la Commission européenne, seules des données anonymisées sont utilisées.

1. **Durée de conservation :**

Les données relatives à la gestion de fonds européens sont conservées 5 ans à compter de l'année du dernier paiement à un projet. Ce délai sera interrompu en cas de procédure judiciaire ou à la demande de la Commission européenne.

1. **Transfert vers des pays tiers :**

Dans le cadre de la gestion de fonds européens, le SPF Intérieur fait appel à un sous-traitant, ce qui peut impliquer des transferts vers des pays qui ne font pas partie de l'Union européenne.

A cet égard, le SPF Intérieur a prévu des clauses permettant de garantir un niveau adéquat de protection de vos données à caractère personnel. Ces accords peuvent être obtenus auprès du DPD du SPF Intérieur.

1. **Plainte auprès de l’Autorité de protection des données :**

Si vous estimez que le SPF Intérieur n’a pas traité vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du RGPD, vous avez la possibilité d’introduire une plainte auprès de l’Autorité de protection des données (APD). Les coordonnées de l’APD sont les suivantes :

*Autorité de protection des données*

*Rue de la Presse, 35*

*1000 Bruxelles*

*Belgique*

*contact[at]apd-gba.be*

*+32 2 274 48 00*

[*www.autoritedeprotectiondesdonnees.be*](http://www.gegevensbeschemingsautoriteit.be)

1. La personne concernée est un membre du personnel du SPF Intérieur ou d'une autre autorité belge ou étrangère qui participe à une activité financée par des fonds européens. [↑](#footnote-ref-1)
2. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). [↑](#footnote-ref-2)
3. Délégué à la protection des données. [↑](#footnote-ref-3)